



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-Préfecture
de Bagnères-de-Bigorre

Bagnères-de-Bigorre, le 19 novembre 2012

Affaire suivie par :
Mme Mélanie OLIVERO

☎ : 05.62.91.30.14

Fax: 05.62.91.04.78

✉ : melanie.olivero@hautes-pyrenees.gouv.fr

Compte-rendu de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de traitement et de stockage de déchets de la SAS P.S.I. situé à Lannemezan Réunion du Mardi 6 novembre 2012 à 14h30

Placée sous la présidence de Monsieur David RIBEIRO, Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre, la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) du centre de traitement et de stockage de déchets de la SAS P.S.I. situé à Lannemezan s'est réunie le mardi 6 novembre 2012, à partir de 14h30, en présence de :

- M. Roger PHAM, 1er adjoint de la commune de Lannemezan
- M. Damien SIBEL, service développement économique - Lannemezan
- M. Maurice BOULET, conseiller municipal de la commune de Campistrous
- M. Nicolas TARRENE, président de la SAS P.S.I.
- M. Jean TARRENE, directeur général de la SAS P.S.I.
- Mme Vanessa CRENN, responsable SSE à la SAS P.S.I.
- M. Didier MAILHES, directeur commercial de la SAS P.S.I.
- M. Michel CHAUGNY, responsable de l'UT Gers-Hautes-Pyrénées de la D.R.E.A.L.
- Mme Mélanie OLIVERO, responsable des politiques de l'État à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre

Absents excusés :

- Mme la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

1°) Présentation du bilan d'activités 2011 et des évolutions :

Mme Vanessa CRENN, chargée de la présentation du « power point », évoquera les principaux chiffres de l'année 2011, les outils mis en place dans le cadre de la surveillance du site, les modifications intervenues en 2011 et 2012 et enfin les projets en cours.

a) Les principaux chiffres 2011 :

Le chiffre d'affaire 2011 s'élève à 8,4 millions d'euros.

L'entreprise a 44 salariés dont 7 cadres et ingénieurs.

Il n'y a eu aucun accident de travail.

75 411,87 tonnes de déchets ont été gérés (diminution de 30% par rapport à 2010).

1/3

Certaines familles de déchets sont en recul par rapport à 2010 :

- la quantité d'effluents industriels traitée a baissé de 30% : ceci s'explique par la corrélation entre le tonnage de la SAS P.S.I. et le tonnage réceptionné des lixiviats d'ALCAN, ayant également baissé de 30% en 2011.
- la quantité de déchets inertes a diminuée passant de 34 000 tonnes à 24 000 tonnes.
- les déchets issus de la dépollution de sites ont également diminués : la SAS P.S.I. a obtenu peu de chantiers en 2011.

Les familles de déchets étant stables par rapport à 2010 sont : les déchets verts, l'amiante et le bois.

Les familles de déchets étant en augmentation par rapport à 2010 sont : le transit de terres impactées, les déchets dangereux, le plâtre (alvéole mise en place en 2010). La déchetterie a également vu son tonnage multiplié par deux (ceci peut s'expliquer par une éventuelle prise de conscience au niveau de la gestion des déchets et par l'évolution de la réglementation en matière de tri des déchets)

b) Surveillance du site :

Une étude bruit a été réalisée en 2011.

L'analyse du risque foudre a été réalisée en février 2011 et l'étude technique foudre en janvier 2012.

En matière de risque incendie, P.S.I. a procédé à une réévaluation de sa protection incendie : revue du nombre d'extincteurs et mise en place de plans d'intervention selon les règles de l'APSAAD, suite à l'obtention de la certification.

En matière de sécurité sur le site, l'interdiction de fumer en dehors des zones réservées ainsi que le port obligatoire du gilet jaune sont en vigueur depuis janvier 2011.

P.S.I. a également mené des actions sur la circulation des véhicules dans l'enceinte du site : mise en place de ralentisseurs ainsi que d'une limitation de vitesse à 10km/h et amélioration de la signalétique.

c) Les modifications intervenues en 2011 et 2012 :

Octobre 2011	- création d'une aire de rétention UTE. - ajout d'un piquage concernant les prélèvements de contrôle - STEP de Lannemezan. - mise en œuvre d'un traitement au charbon actif avec l'installation de deux cuves - Traitement des effluents industriels.
Mars 2012	- création d'une fosse de 100m ³ pour la réception des déchets de séparateurs à hydrocarbures.
Août 2012	- mise en place d'un débitmètre et d'un automatisme de sécurité - STEP de Lannemezan
Septembre 2012	- changement de la géomembrane - bassin des lixiviats des déchets verts

S'agissant de la centrale de préparation, l'évolution récente de la réglementation sur les déchets inertes a modifié son objectif initial : divers essais en R&D sont en cours afin de valider la stabilisation de certains paramètres.

Suite à une modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, P.S.I. a demandé en avril 2011 la mise à jour de son arrêté préfectoral d'autorisation. Un arrêté complémentaire leur a été délivré le 20 août 2012.

Afin d'améliorer la gestion quotidienne du site, les bureaux ont été agrandis et une responsable d'exploitation a été recrutée.

d) Les projets en cours :

- Création de deux bassins tampon de 100 m³ pour les effluents traités avant de les envoyer en STEP : ces installations permettront de réguler les apports à la STEP dans le cas où celle-ci ne serait pas en mesure, temporairement, d'accepter les effluents.
- Développement de ressources R&D lié au traitement des effluents : P.S.I. souhaite optimiser son Process existant et développer des techniques de traitement permettant l'abattement de charge polluante des effluents.
- Dès janvier 2013, P.S.I. entamera une démarche volontaire dans le management de l'environnement afin de pouvoir disposer d'un outil d'amélioration continue dans la maîtrise de ses impacts environnementaux. L'entreprise souhaite obtenir la certification ISO 14001 pour une meilleure qualité de sa prestation chez ses clients.

2°) Test d'augmentation de la charge organique et azotée des effluents éliminés à la STEP de Lannemezan :

Monsieur CHAUGNY rappelle les préconisations qui doivent être prises et insiste notamment sur un meilleur encadrement de la STEP par les services de la commune de Lannemezan pendant la durée du test.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 20 août 2012, l'essai devait débuter avant le 28 août 2012. Faute d'apports d'effluents causée par la sécheresse et le ralentissement de l'activité industrielle, P.S.I. a du demandé le report du démarrage de ce test.

Monsieur Nicolas TARRENE explique le mois de janvier 2013 serait le plus propice afin de respecter toutes les conditions de cet essai.

Monsieur CHAUGNY reste en attente de la position de la CACG. Il doit les relancer à ce sujet.

3°) Création des commissions de suivi de site :

Monsieur RIBEIRO informe qu'un nouveau décret en date du 7 février 2012 crée les commissions de suivi de site : ces nouvelles instances se substituent désormais aux comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C.) et aux commissions locales d'information et de surveillance (C.L.I.S.). Quelques modifications ont été relevées dans le mode de fonctionnement : membres nommés pour cinq ans au lieu de trois, composition obligatoire d'un bureau, nombre différent de collègues...etc.

L'arrêté préfectoral composant cette C.L.I.S. arrivant à son terme à compter du 24 novembre 2013, Monsieur le Sous-Préfet souhaite réunir la prochaine commission sous son nouveau format, c'est-à-dire après la prise d'un nouvel arrêté préfectoral composant la commission de suivi de site S.A.S. P.S.I.

La réunion étant terminée, Monsieur Nicolas TARRENE propose à tous les membres de visiter le site afin de se rendre compte des nouvelles modifications qui ont été apportées.

Le Sous-Préfet

David RIBEIRO

